

AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT 270

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 28 janvier 2026, le Règlement intitulé « **Règlement numéro 270 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2026 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités** » a été adopté et est entré en vigueur le 3 février 2026.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC au www.mrcvs.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 3^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six (2026).


MARIE-HÉLÈNE RIVEST, notaire
Directrice du greffe et greffière-trésorière